

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 20 février 2020

Maintien inchangé du prix indicatif du lait A pour le deuxième trimestre

Le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir le prix indicatif du lait de centrale transformé industriellement à 71 ct/kg franco rampe.

Le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif du lait A chaque trimestre. À sa séance du 19 février, il a décidé de le maintenir à 71 ct/kg. Vu la situation actuelle et les stocks de beurre relativement justes, les producteurs ont demandé une augmentation du prix indicatif. Cette demande n'a pas trouvé de majorité au comité et le prix indicatif du lait A reste donc inchangé. Les 71 ct comprennent tant le supplément pour le lait commercialisé de 4,5 ct par kg versé par la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2019 que le supplément de durabilité de 3 ct/kg introduit le 1^{er} septembre dernier.

Malgré la décision de ne pas relever le prix indicatif, le comité a estimé à l'unanimité que les prix du lait versés effectivement devaient se rapprocher des prix indicatifs vu les stocks insuffisants de beurre.

En outre, le comité a mené une première discussion sur la PA22+ ainsi que sur le train d'ordonnances agricoles 2020 et a chargé un groupe de travail d'élaborer une prise de position de l'IP Lait ces prochaines semaines.

Afin d'évaluer les répercussions sur le marché suisse du lait des deux fonds « Réduction du prix de la matière première » et « Régulation » introduits le 1^{er} janvier 2019, le comité organisera un séminaire ce printemps.

Enfin, le comité a adopté l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 27 avril.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58